

	<b>Up ! Enhanced Management</b>	Première édition
	<b>8 L'organisation, la planification et la production</b> <b>8.5 Le système d'information</b>	<a href="http://www.up-comp.com">http://www.up-comp.com</a> <a href="mailto:contact@up-comp.com">contact@up-comp.com</a>

- Comment les processus peuvent-ils être rendus plus surs ?
- Comment les processus peuvent-ils être rendus plus souples ?
- Quels sont les goulets d'étranglement ?
- **Faisabilité.**  
Il s'agit de mesurer la faisabilité :
  - **Humaine.**  
Du fait du bouleversement des processus.
  - **Technique.**  
Compte tenu de l'existant, des compétences au sein de l'entreprise et de la stabilité des technologies.
  - **Financière.**  
Du fait des investissements et du point mort.

#### 8.5.4.2 La rédaction du cahier des charges

**a** Le cahier des charges comporte plusieurs documents écrits en collaboration avec les futurs utilisateurs du système et leur hiérarchie, dont voici les principaux :

- La définition globale du système.  
Cette définition comprend :
  - Les processus dans lesquels l'usage du système d'information s'inscrit.
  - Les besoins fonctionnels du système d'information cible.
- La définition exhaustive des règles de gestion et d'habilitations du système d'information cible.
- La définition exhaustive d'interconnexion du système d'information cible avec les autres.

#### 8.5.4.3 La réalisation du progiciel

**a** Les étapes de la réalisation du progiciel sont les suivantes :

- La spécification de chaque composant du système d'information cible.
- L'écriture du programme de chaque composant du système d'information cible.
- Le test séparé de chaque composant du nouveau système d'information.
- Le test transverse du nouveau système d'information.  
Ce test doit s'effectuer avec des représentants du projet.
- Le test d'intégration du nouveau système d'information avec les autres systèmes.  
Ce test doit s'effectuer avec des représentants des utilisateurs du projet.
- La formation des utilisateurs à l'usage du nouveau système d'information.
- La formation des exploitants informatiques à l'exploitation du nouveau système d'information.

**&** L'activité de création d'un progiciel s'appelle le **génie logiciel**.

#### 8.5.4.4 La mise en œuvre du progiciel

**a** Les étapes de la mise en œuvre du progiciel sont les suivantes :

- **Le déploiement.**  
Il s'agit de mettre en œuvre le progiciel dans le schéma organisationnel de l'entreprise. Il peut s'effectuer par :